

Bayley

Brief  
au 1 Baron  
(Membres. Nemy  
et Pruckenthal)  
et Pichler

Monsieur le Baron.

Je remplis avec autant de soumission, que de promptitude le  
devoir, que Notre très Auguste Souverain veut bien m'im-  
poser, en m'ordonnant (!) de dire mon faible avis sur la  
Note ci-jointe.

Le titre de Natio Fuclya, que la Nation Saxonne demande,  
n'a rien <sup>de</sup> commun avec la Noblesse, qui porte l'immunité  
des charges ordinaires. Car la Noblesse est une prérogative  
personnelle, et celle-ci ne s'acquiert (!) selon nos lois que per  
donationem, praelectionem, adoptionem et litteras armatas. C'est  
pourquoi quoique les deux autres Nations jouissent du dit  
titre, néanmoins (!) en général elles n'ont pas l'immunité, dont  
il s'agit, mais sont entièrement sujettes aux Charges attachées  
à la roture.

Outre cela continuant le Système de la Nation, comme il est  
à présent, cette qualité ne pourroit jamais tirer à la con-  
sequence en question, à cause de l'usage contraire, qui selon  
le droit commun prescrit, non seulement lorsqu'il est praefer,  
mais aussi lorsqu'il est contra legem.

Ainsi n'importe la dite qualité, qu'un simple titre d'hon-  
neur, et une Bienveillance du Prince envers ses sujets, il me  
semble, que S. M. pourroit Gracieusement l'accorder à une Nation  
de mérites si distingués, que l'est en effet la Nation Saxonne,  
sans même y joindre la Clause projetée par la Note, qui  
ne paroît faite, que pour l'avilir et pour affermir cette  
préférence flatteuse (!), que les deux autres Nations s'arrogent.

Il en est de même touchant le Capitaneât de Fogaras. Car  
possédant (!) la Nation Saxonne presque tout le District, et étant (!)  
du nombre de celles, qu'on appelle Nationes receptas, elle à les  
deux qualités, que nos lois exigent pour ces sortes de charges.

J'avoue, que la Religion Catholique pourroit faire de progrès  
plus rapide, si le suprême Capitaine étoit (!) toujours Catholique.  
Mais si l'on observoit exactement les Constitutions salutaires, que  
S. M. et ses Auguste Ancêtres ont faites touchant l'alternation, et



la proportion géométrique, et si les Evêques y portoient cette attention, que leur devoir exige, il n'y auroit rien à craindre même dans le cas contraire, sur tout si le Nombre des Assesseurs catholiques fût toujours supérieur à celui des Protestans.

Il y a un peu plus de difficulté touchant les Assesseurs Saxons. Car si toute la Table districtuelle<sup>(1)</sup>, ou même la moitié en étoit composée, il n'y auroit presque point de différence entre le Tribunal public de cette Province, et entre & le Tribunal Seigneurial, on tous les différens, et procès des sujets sont jugés en première ressort, et comme cent ans sont un temps fort long, et sujet à beaucoup de révolutions, on pourroit exposer les sujets à l'oppression des Seigneurs au grand préjudice du Prince propriétaire du district. Mais deux ou trois Assesseurs Saxons ne seroient que trop nécessaires pour protéger les memes<sup>(2)</sup> Sujets.

Quant enfin à la Candidation particulière du Thésorier, c'est une chose tout à fait adaphore, et elle dépend uniquement du Bon Raisin de S. M. qui peut introduire ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant. Mais le Thésorier ne fera que son devoir s'il assistera aux Conseils du Gouvernement, lorsqu'on y traitera les affaires relatives au District, et un ordre, ou Instruction de la part<sup>(3)</sup> de S. M. assurera encore d'avantage l'intérêt de Son Royal<sup>(4)</sup> service.

Il est certain que le Gouvernement n'a pas relevé sous ces motifs. Néanmoins il a été d'accord sur l'un et l'autre de ces points, à l'exception du C. Laxar, et du C. Teletti, qui ont cherché des prétextes spécieux pour couvrir leur nationalité, et en particulier cette haine implacable, qu'ils ont contre les Saxons.

Cependant je me soumets entièrement à l'Oracle de S. M. et vous suppliant Monsieur de me continuer vos Bontés, j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Baron

Herm (annstadt) ce 5 de Nov. 1766.

(Hermstadt, Brinzenz in 40)

Votre très humble et  
très obéissant  
Serveur Bajszay m.p.